1er juillet 2019 : 317 000 véhicules exclus du Grand Paris!

La Métropole du Grand Paris vient de voter la mise en place d'une restriction de circulation appelée ZFE (Zone à Faible Emission). Calquée sur celle de Paris, cette interdiction d'utiliser nos véhicules **prendra effet le 1er juillet 2019** (dans 8 mois).



Elle touche (pour le moment) tout le périmètre intérieur de l'A86 et interdit tous les véhicules (y compris les 2 roues motorisés) disposant de la vignette Crit'Air 5 (2 roues motorisés d'avant le 01/06/2000 et voitures et utilitaires légers d'avant le 01/01/2001), ainsi que ceux non classés. Soit plus de 317.000 véhicules !!!

Nous sommes toutes et tous concernés, car cette mesure évolutive frappera bientôt des véhicules plus récents et <u>d'autres territoires en France</u>.



Le 12 novembre 2018, la Métropole du Grand Paris présidée par Patrick Ollier (maire de Rueil-Malmaison) a adopté par 138 voix pour, 20 contre et 12 abstentions le principe de mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur les 79 communes situées à l'intérieur de l'A86. Cette ZFE, sur le même principe que la "ZCR" actuelle dans la ville de Paris, s'appliquera **tous les jours** ouvrés **de 8 heures** du matin **jusqu'à 20 heures** aux véhicules circulants ou stationnant sur le territoire des 79 communes intra-A86.



Cette mesure concernera à partir du 1er juillet 2019 :

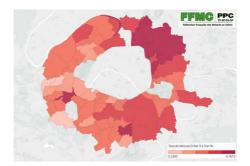
- Tous les véhicules (y compris 2-3 roues motorisés) disposant d'une vignette "Crit'Air" n° 5.
- Et tous les véhicules qui ne sont pas éligibles à la vignette Crit'Air.

Ainsi, ce seront 118.000 véhicules du Grand Paris qui seront immédiatement impactés par cette mesure dès le 1er juillet prochain. L'estimation passe à 317.627 véhicules impactés (!) si l'on comptabilise également ceux de grande couronne qui sont amenés à se rendre dans le Grand Paris. Et tout ceci n'est qu'un début, puisque le calendrier des interdictions suivantes dans la Métropole est déjà annoncé :

- Chaque année, interdiction d'une nouvelle catégorie de vignettes Crit'Air,
- En 2024, fin du diesel sur les routes de la métropole (seules les Crit'Air n°1 seront autorisées à rouler).
- En 2030, fin des véhicules thermiques (interdiction de la Crit'Air n° 1).



Sans surprise, ce sont les populations les plus défavorisées qui seront triplement pénalisées par ces mesures : à la fois celles qui n'ont pas les moyens d'abandonner un véhicule encore en état de circuler, encore moins d'acheter un véhicule neuf (notamment s'il est électrique) ; d'autant plus lorsque les territoires concernés sont mal desservis par les transports en commun.



Saint-Denis: Non à la ZFE

Laurent Russier, le maire de Saint-Denis, s'est exprimé dans Le Parisien et le Journal de Saint-Denis (JSD) contre le calendrier et les modalités de la Zone à Faibles Emissions du Grand Paris qui concernent sa commune.

L.Russier - Nous sommes engagés dans une course de vitesse pour lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique et nous devons prendre des décisions assez rapides. Mais le calendrier donné Patrick Ollier. jе ne peux pas accepter par JSD - En l'état, vous ne prendrez donc pas d'arrêté pour appliquer cette ZFE ? L. Russier - Sous cette forme-là, non. Nous ne prendrons un arrêté qu'à certaines conditions dont je dois discuter avec la majorité municipale dans les prochaines semaines.

Ivry: la ZFE du Grand Paris "de la poudre aux yeux"!

Dans un communiqué de presse, Philippe Bouyssou, le maire PCF d'Ivry justifie son opposition aux interdictions de circuler à partir de cet été dans le Grand Paris :

Si je partage évidemment la nécessité d'améliorer la qualité de l'air métropolitaine et de préserver la santé de ses habitants, je regrette la méthode et le calendrier proposés, qui pénaliseront les habitants sans permettre d'apporter une réponse réelle aux enjeux [...] :

- Le réseau des transports en commun ne répond pas aujourd'hui aux besoins des habitants pour leurs déplacements et est insuffisant [...];
- Les transports en commun existants sont saturés et ne pourront accueillir les ménages concernés [...];
- Le dispositif d'aide à l'achat d'un véhicule propre est insuffisant et ne permettra pas aux classes moyennes et populaires de changer de voiture [...];
- Le véhicule électrique est-il propre ? [...].

En l'absence de solutions de transport alternatives, la ZFE s'apparente surtout à une mesure de communication, sans impact réel sur la qualité de l'air. **Une décision hypocrite, mais aux conséquences réelles pour les habitants** concernés par l'interdiction de circulation. [...] Plus généralement nous avons besoin de remettre la démocratie au cœur de la métropole et de sortir les débats de son Conseil centralisé, pour porter ses débats structurants auprès des habitants.